ILS NOUS ECRIVENT...

5e REGIMENT DU GENIE VERSAILLES

Dans un discours que nous savons ou voulons croire sincère le Ministre de la Guerre a déclaré être certain du loyalisme de l'armée. La base de l'armée, oui; c'est-à-dire le troupier est fidèle au gouvernement issu de mai 36.

En est-il de même des chefs? Non.

Voici des exemples : le vaguemestre de notre 5e R. G. laisse « passer » le « national » de Taittinger, mais intercepte des lettres venant d'Espagne adressées à un sapeur.

Le 2e groupement d'ordinaire nous offre à manger du riz dans lequel le matin même les sapeurs des réfectoires ont enlevé des vers et à des questions posées, on répond : « Nous n'avons pas assez d'argent. »

Il y a quelques mois un officier à deux galons a déclaré « ne pas comprendre ces imbéciles qui ont voté Front Populaire, c'est-à-dire pour des canailles et des incapables ».

Nous demandons au Ministre de la Guerre :

D'obliger les officiers et sous-officiers à la correction et au respect envers la république qui les nourrit.

De faire cesser les brimades et les provocations à l'égard des « salopards » en uniforme.

De prescrire des visites *fréquentes, sérieuses* et *inopinées* par des officiers généraux chargés de contrôler la vie matérielle des encasernés.

De ne pas tolérer aux « jocistes » ou « Scouts » sous l'uniforme ce qu'il n'accorde pas aux organisés du prolétariat.

ET A BAS LES DEUX ANS.

24e R. I., LATOUR-MAUBOURG

Nourriture infecte. Mouchardage organisé sur une grande échelle. Nous en avons « marre ».

A BAS LES DEUX ANS.

M I-CARÊME

— Mettons nos MASQUES à gaz et nous serons complètement déguisés !...

AU 62e R. A. A., GABES

Les officiers de la garnison de Gabès reçoivent le journal *Armée Nationale*. C'est le journal qui a été interdit sous le titre de « Combat National ». Les articles de ce torchon sont, comme ceux de ses confrères, absolument odieux. Mais, comment cette feuille a-t-elle l'adresse de tous les officiers? Il y a là certaines complicités qu'il y aurait tout intérêt à tirer au clair.

Naturellement, les officiers reçoivent la presse réactionnaire et fasciste, mais la lecture des journaux ouvriers nous est formellement interdite.

Nous réclamons du Ministre qu'il fasse interdire immédiatement l'*Armée Nationale*.

A BAS LES DEUX ANS.

AU 162e R. I. A VECKRING-EN-BOCKANGE

Un régiment reconstitué. On aurait aussi bien fait de le laisser dissous. A Veckring, nous apprenons que la nourriture est infecte. Il y a quelques jours, quarante camarades ont fait la grève de la faim.

Un coupable a été désigné et a hérité de quinze jours de prison. Les adjudants fascistes ont eu le culot de dire que nous avions chanté l'Internationale alors que c'est faux.

A part cela, tout va bien, l'hôpital de Metz est archi-plein. Les morts se succèdent, je me souviens de la campagne intitulée : dans les casernes où l'on tue la jeunesse! »

C'était le bon temps.

A BAS LES DEUX ANS.

23e R. I. C., FORT D'IVRY

Sinistre plaisanterie. Un de nos camarades meurt. Vingt jours après son décès, le haut commandement s'aperçoit que notre ami est mort d'une maladie contagieuse. Une note arrive : il faut désinfecter les chambres. Mais les hommes emportent leur literie sur laquelle ils continuent à dormir. La désinfection a lieu pendant une journée, toutes fenêtres ouvertes.

L'essentiel c'est d'avoir fait ce que prescrit le réglement.

5e R. I., COURBEVOIE

On en bave. Vivement la démocratisation de l'armée. Nous sommes très mal nourris.

A BAS LES DEUX ANS.

Est-ce que le Colonel PIC..., élève du Collège Supérieur de la Défense Nationale en 1936, est abonné à « L'ARMÉE NATIONALE » nouveau titre du « COMBAT NATIONAL » interdit par Daladier ?

Monsieur Daladier se f... de nous !

Il n'est pas possible d'examiner la politique militaire du Front Populaire sans penser à la faiblesse. Faiblesse pour tout ce qui n'a pas été fait. Faiblesse dans tout ce qui a été fait.

Voilà près d'un an que le peuple de ce pays a déclaré sans y mettre de forme ce qu'il voulait. Pas de fascisme, pas de guerre. Ce sont les deux formules qui furent déposées dans les urnes en majorité. Deux maux qui ont bien des points communs, qui sont dépendants et dont nous sentions tous la menace en 1934. Le fascisme — forme Française — était né. Il dictait leur attitude à de vieux parlementaires malhonnêtes qui déclamaient de grandes phrases. Ces gâteux dont la seule préoccupation possible eut été le choix de la dernière résidence, préparaient par leur politique militaire et extérieure la boucherie pour tous afin peut-être de ne pas partir seuls. Politique de prestige, course aux armements, loi de deux ans, bourrage des crânes, bref tout ce qui dans un monde civilisé, justifiera le peloton d'exécution ou mieux la piqûre que l'on donne aux chiens enragés.

Le peuple de ce pays dispose de ressources d'énergie clairvoyante que les politiciens méconnaissent souvent — Louis XVI en éprouva quelque malaise. — Malgré les difficultés de tout ordre qui l'empêchèrent de s'exprimer plus clairement, il dit *non!* à tout cela.

Non! ce n'est pas un programme. Mais le peuple ne possède pas la science des formules que détiennent les diplomates. Le peuple est bon garçon, tout d'une pièce; quand il en a « marre » il le dit crûment un peu à la façon de Cambronne. Il peut lui arriver de sales histoires, avec ceux qui interprètent sa pensée. Mais il compte sur la bonne foi réciproque.

Après le grand coup de poing du 12 février 1934, on rédigea des textes souples, complaisants, pervers. On oublia d'imprimer noir sur blanc :

« Abrogation de la loi de 2 ans.

« Institution du S.M. de 6 mois.

« Déclaration de paix aux peuples du monde entier. »

On? Qui?

Il s'était pourtant exprimé clairement.

Depuis ce temps on nous amuse.

Le prêt est augmenté de 25 centimes.

On légalise ce qui existait dans la plupart des garnisons en attribuant 2 quarts de vin par jour et par homme.

On pond des circulaires qui s'accumulent dans les corbeilles à papier.

Ce ne sont que parades grotesques destinées à faire patienter le public, tandis que les vedettes préparent leur entrée en scène, ayant à leur tête la faucheuse macabre. Poudre aux yeux. Le pauvre monde est trompé par ces mesures sans portée. Nous connaissons la valeur patriotique de la gnole et du pinard.

La politique que menaient les gâteux réactionnaires est prolongée par notre Ministère de la Guerre. Les milliards suivent les milliards et en précèdent d'autres. Ils se retrouvent dans les caisses de M. Schneider. Jamais les dépenses pour la guerre n'avaient été aussi formidables. Jamais depuis le retour à la loi de deux ans, les troufions n'ont eu aussi peu l'espoir de revivre la loi d'un an. Les officiers fascistes infestent l'armée, et M. Daladier les couvre en garantissant leur loyalisme indéfectible. La pelote est reparue dans de nombreuses unités sous le terme savoureux d' « exercices des punis ». Les Conseils de Guerre fonctionnent admirablement. On punit des hommes pour leurs opinions. Les cheveux sont rasés en plein hiver (Verdun, par exemple). La situation est identique aujourd'hui à ce qu'elle était hier. M. Daladier se fout de nous.

*

Une isue se présente. La création et l'organisation partout des Comités de soldats, pouvoir suprême. Juin 36 a démontré éloquemment la puissance des masses. Commencez par créer des comités qui ne seront pas reconnus. Etudiez tous les cas sur lesquels votre attention est attirée. Transmettez vos réclamations aux groupements du Front Populaire de la ville dans laquelle vous êtes.

Le moment est venu d'aider le gouvernement qui n'est pas servi dans ce domaine comme il peut l'être ailleurs. Vous êtes le véritable pouvoir. Vous êtes le peuple souverain. Il vous appartient lorsque le mandat que vous avez confié n'est pas rempli de le reprendre à votre compte.

Nous ne voulons plus revivre les heures de 14-18. Et notre seule chance de salut réside dans la volonté des masses.

Vivent les Comités de soldats!

A BAS LES DEUX ANS.

Le projet Dézarnauld c'est la militarisation camouflée de la Jeunesse.

Nous refusons de devenir des "Balilas"

LE GROUPE DE PARIS DES ÉTUDIANTS SOCIALISTES

A Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education Physique.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Groupe de Paris des Etudiants Socialistes, apprenant par la presse de ce matin qu'un projet a été adopté par le Conseil des Ministres, tendant à militariser le jeunesse dès l'âge de dix-huit ans, regrette qu'une telle mesure ait été prise par le Gouvernement du Front Populaire.

Plus que jamais, les Etudiants Socialistes, certains d'exprimer le sentiment de la grande masse des étudiants directement touchés par ce projet, affirment leur volonté de continuer la lutte contre le maintien de la loi de deux ans et contre le projet qui porte votre nom.

Plus que jamais, ils estiment que la paix ne peut être assurée que par le désarmement, tant matériel que moral.

Ils prennent la liberté de communiquer à la presse ouvrière et pacifiste, ainsi qu'à tous les ministres socialistes, une copie de cette lettre, et vous prient d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de leurs sentiments respectueux.

Pour la Commission Exécutive du Groupe de Paris :

Le Secrétaire du Groupe,
PARPAIS

Autour du réarmement anglais

Le projet du gouvernement Anglais de faire un emprunt de 400 millions de livres sterling (soit 40 milliards de francs), pour les 1.500 millions de livres (150 milliards de francs) affectés au plan de réarmement national, a été accepté à la Chambre des Communes par 329 voix contre 145.

Dans son discours, qui termina la séance à la Chambre, le 18 février, Stanley Baldwin, premier ministre, déclara que le moment était venu de « faire un sacrifice ». Il crut devoir assurer les gouvernements étrangers, que le gouvernement Anglais, en présentant le plan de réarmement national n'avait aucune intention, aucune pensée d'agression.

Durant le débat à la Chambre des Communes, le plan fut défendu par Sir Thomas Inskip, ministre de la Coordination de Défense. Celui-ci demanda l'unité de la Chambre, afin de démontrer, dit-il, l'union Britannique pour la défense de nos libres institutions, en contraste avec les états dictatoriaux.

Le parti Socialiste Anglais ne répondit pas à l'appel d'Inskip pour l'unité parlementaire, et attaqua vivement le projet sur la base des spéculations possibles et reprocha au gouvernement de poursuivre une politique d'isolement.

Un incident eut lieu, au cours du débat, alors qu'Attlee, du part Socialiste s'apprêtait à répondre à Inskip sur les propositions gouvernementales.

Mac Govern, de l'Indépendant Labour Party, déclara que la procédure n'était pas conduite régulièrement et qu'elle avait été arrangée entre le président et chef de file gouvernemental.

Cela lui valut d'être exclu de la salle, sur une motion de Baldwin. Mac Govern fut soutenu par Maxton (I.L.P.) qui déclara qu'il protesterait officiellement contre la conduite du président, au cours de la séance.

Ainsi, les Socialistes, du moins ceux de l'I.L.P., ont la libre parole... tant qu'elle ne nuit pas à Baldwin, l'instrument du capitalisme!

A COMBIEN S'ELEVE LE NOMBRE DE DÉCÈS DANS LES CASERNES ?

IL SERAIT TEMPS DE FAIRE UNE ENQUÊTE « DANS LES CASERNES OU L'ON TUE LA JEUNESSE ».

9 fr
Verre et mouvement incassable
cadran lumineux avec jolie chaine
garantie 6 ans ..... 9 fr.
Spiral chronométrique .. 14 fr.
Bracelet hom. cadr. lum. 14 fr.
Bracelet dame plaqué or. 25 fr.
Envoi contre remb'. Ech. admis
Horlog. du Doubs, 96, rue G D'HAUTEVILLE, PARIS

A BAS LES DEUX ANS

Militarisation des Milices, OUI ! Armée, NON !

N.D.L.R. — Nous croyons opportun de publier un article paru il y a trois mois dans la « Révolution Espagnole ». Les observations à propos du décret et le décret lui-même sont encore d'actualité.

La pratique de trois mois de guerre, l'expérience de nos ennemis dans la stratégie et la supériorité de leur armement nous obligent à prendre des mesures qui nous donnent les plus sûres garanties de triomphe. Mais en même temps, comme militants révolutionnaires, nous avons l'obligation de veiller à ce que nous ne retrocédions pas dans la voie de la révolution prolétarienne.

Il est absolument nécessaire d'établir le commandement unique, d'organiser tous les services du front, de discipliner les combattants et de prendre de sévères sanctions contre les déserteurs ou contre ceux qui commettent des délits mettant la victoire en péril. Sur cela nous sommes absolument tous d'accord. Mais nous tenons à préciser que nous voulons conserver les positions que le prolétariat a conquises par la révolution.

Si tous, en effet, nous estimons nécessaire au front une discipline énergique et une échelle de peines, nous ne pouvons admettre comme solution même provisoire l'application de l'ancien Code de Justice Militaire. Ce code est une compilation de mesures répressives de classe. C'est un code bourgeois rédigé dans l'intention d'étrangler tout esprit révolutionnaire de classe.

La législation militaire est tout entière dirigée contre la propagande politique dans les casernes. L'on doit comprendre pourquoi nous ne pouvons transiger sur ce point et accepter d'appliquer même provisoirement le Code Militaire actuellement en vigueur.

La guerre civile actuelle est une révolution et par conséquent une guerre politique. Le combattant ne lutte pas pour la Constitution ni pour la « défense de la patrie ».

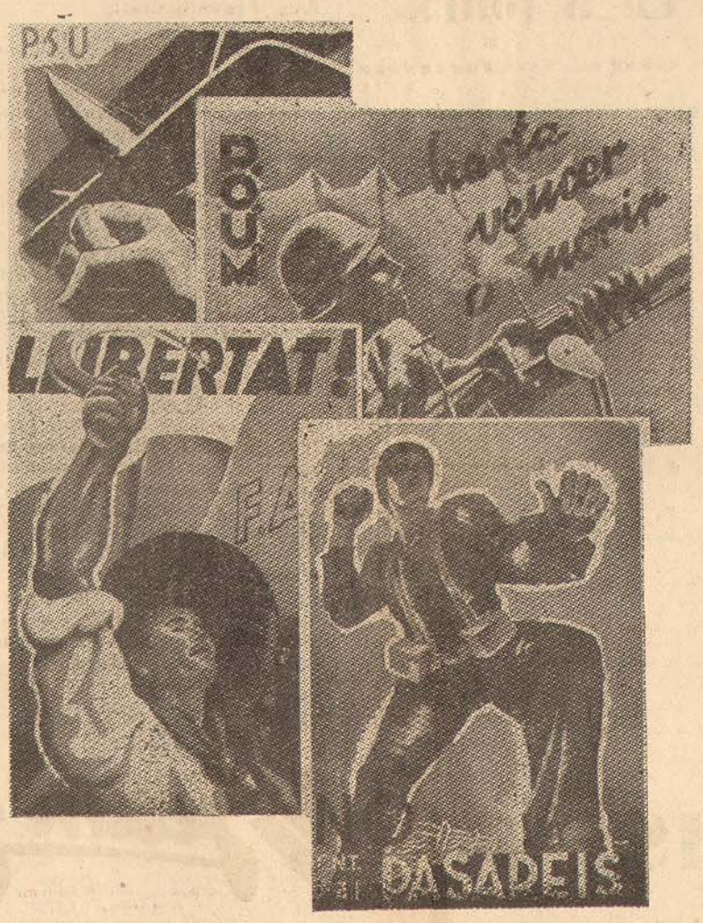

Discipline sévère sur le front : Oui. Mais aussi garantie adsolue du droit d'intervention des organisation et partis dont sont membres tous les combattants.

Le Journal de la Généralité de Catalogne publie le présent décret :

« Des enseignements de la guerre contre le fascisme ressort l'évidente nécessité d'unifier et de militariser les différentes colonnes et milices antifascistes. Il est, en effet, indispensable d'organiser les diverses colonnes, de manière à placer face à l'ennemi des corps offrant les même caractéristiques que ceux des rebelles et qui par leur composition facilitent la direction et l'action dans la lutte.

« **Article premier.** — A dater du premier novembre prochain, les milices antifascistes actuellement sous les armes, seront soumises au nouveau Code de Justice Militaire présentement à l'étude par la Généralité. Les sanctions seront appliquées par les Tribunaux Populaires nommés par le Gouvernement.

« **Art. 2.** — En attendant la parution du nouveau Code de Justice, les mesures disciplinaires seront applicables suivant le code militaire actuellement en vigueur.

« **Art. 3.** — Les membres des actuelles milices antifascistes, non assujettis au récent décret de mobilisation et qui ne désirent pas se soumettre à la nouvelle réglementation, le signaleront au chef de leur unité dans le délai fixé à l'article premier. Les commandants d'unité soumettront ces cas au commandants de secteur et ceux-ci à la Conseillerie de défense qui procédera à la radiation de ces soldats.

« **Art. 4.** — Le personnel sanitaire, celui des industries de guerre et des services de l'arrière, à l'exception des infirmières et du personnel féminin devra se considérer comme mobilisé et sera soumis aux dispositions exposées dans les articles antérieurs.

« **Art. 5.** — Chaque chef de secteur soumettra dans un délai de dix jours à la Conseillerie de Défense, un projet d'organisation de ses milices et colonnes en bataillons, compagnies et sections en rapport avec le plan qui lui sera remis. Il distribuera entre toute ses unités sans distinction de parti les mitrailleuses, les mortiers, le matériel de transmission et tout engin de guerre disponible dans son secteur.

« **Art. 6.** — L'organisation de l'artillerie de tout le front sera effectuée de la même manière par le Commandant Général de l'Artillerie des milices. »

Tout J. S. doit lire VENDREDI journal fondé par des Ecrivains et dirigé par eux.

*

LA FLÈCHE lutte contre les trusts pour le Socialisme. Lisez 'La Flèche"